



RAPPORT PRÉSENTÉ
dans le cadre du
DÉBAT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES

Conseil d'administration
du 7 mars 2024

1/ Éléments financiers rétrospectifs consolidés

2/ Les relations avec la commune : « un destin lié »

3/ Un investissement cohérent avec les missions du CCAS

4/ Le budget 2024, maintien des grands équilibres dans la perspective de la mise en œuvre d'une PPI sur le prochain mandat

Annexe 1 : Informations complémentaires relatives aux ressources humaines de la collectivité



Débat d'orientations budgétaires

Données générales sur le CCAS et ses budgets annexes

Héritiers des bureaux d'aide sociale issus de la fusion réalisée en 1953 entre les bureaux d'assistance instaurés dans chaque commune en 1893 et les anciens bureaux de bienfaisance créés en 1793, les centres communaux d'action sociale sont soumis au statut défini par la loi du 6 janvier 1986 modifiée (codifiée aux articles L 123-4 et suivants et R 123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles).

Établissement public administratif doté de la personnalité juridique, le CCAS constitue une personne morale distincte de la commune, ce qui lui confère l'autonomie juridique.

Si l'existence d'un CCAS est obligatoire dans chaque commune, l'étendue de ses missions dépend en grande partie de la volonté municipale et des moyens qui lui sont alloués.

Les missions du CCAS de Salon de Provence sont orientées vers :

- la solidarité,
- les personnes handicapées,
- les personnes âgées,
- vie sociale et animation pour tous
- et la petite enfance

Débat d'orientations budgétaires

Données générales sur le CCAS et ses budgets annexes

Les moyens financiers associés, présentation consolidée des différents budgets

Les trois budgets du CCAS sont :

- Le budget principal du CCAS (M14)
- Le budget annexe des foyers logements et des services de Maintien à Domicile
- A compter du 1er janvier 2010, un budget annexe « Service de Soins Infirmiers A Domicile », distinct du Budget « Foyers-Logements et Services de Maintien à Domicile » a été créé. Conformément à la réglementation, son budget prévisionnel a été voté le 18/10/2021. **Les valeurs relatives aux dépenses et recettes de ce service ne sont donc pas reprises dans le présent rapport d'orientation budgétaires.**

Tous les éléments contenus dans ce Rapport d'orientations budgétaires présentent une approche financière consolidée du CCAS **sauf cas expressément mentionné.**

Débat d'orientations budgétaires

Données générales sur le CCAS et ses budgets annexes

Les moyens financiers associés, présentation consolidée des différents budgets (M14 et M22 foyer logement)

Le budget du CCAS se décompose, comme celui de la commune, en une section de fonctionnement qui regroupe toutes les dépenses et recettes de gestion courante, et une section d'investissement qui inclut toutes les opérations (acquisitions ou travaux) ayant un impact sur le patrimoine de l'établissement. Sa vocation première est d'offrir un service public adapté aux besoins du territoire.

Le CCAS représente au 31/12/2023, une masse financière de près 7 622 K € de dépenses de fonctionnement courant tous budgets confondus et de 8 157 € de produits de fonctionnement courant. En structure, 15 % des recettes de fonctionnement courant du CCAS proviennent des produits des services et de la tarification pour 1 234 k€, 84 % des dotations pour un montant de 6 887k€. Près de 64 % de ces dotations correspondent à la subvention municipale, premier financeur du service.

Les charges de personnel représentent 81% des dépenses de fonctionnement courant pour 6 202 k€ (86% sur le budget principal, 62% sur le budget annexe) et les charges à caractère général 15% pour 1 160 k€.

1.

**Éléments financiers
rétrospectifs consolidés**

Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Pour débattre des orientations budgétaires de la collectivité, il est avant tout nécessaire d'en connaître les paramètres financiers actuels. La stratégie financière de la collectivité, exposée publiquement depuis 2014, consiste à placer le niveau de dépenses en conformité avec les capacités budgétaires que ce soit tant sur la commune que sur le CCAS.

Les chiffres du compte administratif provisoire pour 2023 donnent ainsi un état des lieux actualisé.

Ils montrent que le CCAS a mis en œuvre des mesures pour un retour à l'équilibre en 2023, à savoir une baisse des dépenses et une optimisation des recettes notamment sur le secteur de la petite enfance.

Toutefois, les équilibres ont été modifiés sur le budget M22 avec la fermeture de la résidence autonomie Ensouleiado qui a généré des dépenses exceptionnelles (protocoles transactionnels) et impacté les recettes.

Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Dans ce contexte, courant 2023, la commune, à travers le versement de la subvention d'équilibre, a permis de maintenir un niveau de recettes suffisants pour garantir un équilibre financier global sur le CCAS. La commune a notamment abondé la subvention du CCAS courant 2023.

Il est intéressant de connaître l'évolution des principales variables budgétaires : les charges de personnel (012), les charges à caractère général (011), les autres charges de gestion courante (65), les produits de fonctionnement notamment la subvention de la ville et la dette.

Débat d'orientations budgétaires

Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel, c'est à dire la masse salariale, représentent 81 % des charges réelles du budget de fonctionnement du CCAS en 2023, contre 83 % en 2022.

M14 + M22 FL	31/12/2022	31/12/2023
CHAP 012 EN K€	6 629	6 202
Evolution nominale en k€		-427
Evolution en %		-6,44 %

La masse salariale baisse de 6,44 % en 2023 par rapport à 2022, soit une baisse de - 427 k€.

Au niveau de la masse salariale, le montant réalisé au 31/12/2023 est inférieur à 2022. Cette baisse se justifie par le transfert des ALSH en année pleine en 2023 et cela malgré la hausse de la valeur du point d'indice réactualisé en juillet 2023 passant de 4,85€ à 4,92€.

Le départ à la retraite des agents non remplacés confirme cette baisse.

A noter une augmentation sur le budget du SSIAD (701 k€ en 2023 contre 691 k€ en 2022, + 49 k€) qui s'explique par les primes COVID et Grand Age versées avec effet rétroactif en 2022, et maintenu sur l'année 2023 conformément à la réglementation en vigueur.

Débat d'orientations budgétaires

Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - 011 / 016 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général, c'est à dire les frais courants du fonctionnement, représentent 15% des charges réelles du budget de fonctionnement du CCAS contre 14 % en 2022.

	CA 2022	CA 2022	Evolution en k€	Evolution en %
CHARGES GENERALES en K €	1 128	1 160	+32	+2,85 %

On constate entre 2022 et 2023 une hausse des dépenses de +2,85% des dépenses courantes.

Le budget principal a réduit les dépenses de - 11% (-68 k€ entre 2022 et 2023).

On constate une hausse globale de + 54 k€ dont 25 k€ pour les fluides (eau, électricité, combustibles), compensées par une baisse globale des dépenses de – 123 k€ (dont -42 k€ pour les frais divers et les contrats de prestation de service, -29 k€ pour les formations essentiellement sur le secteur petite enfance, -12 k€ pour la téléphonie,- 9 k€ pour l'alimentation et -9k€ pour les fêtes et cérémonies).

Pour le budget annexe, on constate une forte augmentation des dépenses entre 2022 et 2023 : + 19,22 % (+100 k€).

La fermeture de la résidence autonomie Ensouleiado sur le dernier trimestre a fortement pesé sur le chapitre 016: 152 k€ ont été versé dans le cadre de protocoles transactionnels conclus avec les anciens résidents partis soit sur le foyer Lyon, en Ephad ou dans le secteur privé. Les charges liées au bâtiment ont également fortement augmenté (gaz +30 k€).

Ces hausses ont été limitées par des baisses sur l'ensemble des autres secteurs du budget annexe. A noter la forte baisse des dépenses pour le portage de repas à domicile (-18 k€), on constate également une baisse des recettes sur ce service.

Débat d'orientations budgétaires

Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - 011 / 016 – Charges à caractère général

Le tableau ci-après détaille les variations entre 2022 et 2023 par secteur d'activités concernant l'ensemble des dépenses de fonctionnement courant :

DEPENSES REELLES 011/016

HORS 66XX/68XX

M14 CCAS	2022	2023	variation en €	variation en %
ADMINISTRATION GENERALE	55 167,90	56 811,84	1 643,94	2,98%
ACTION SOCIALE ET LOGEMENT TEMPORAIRE	30 594,16	17 629,39	-12 964,77	-42,38%
ANIMATION ET FOYERS CLUBS	115 646,86	105 877,00	-9 769,86	-8,45%
PETITE ENFANCE	403 693,81	356 427,93	-47 265,88	-11,71%
TOTAL GENERAL	605 102,73	536 746,16	-68 356,57	-11,30%

M22 FL MAD	2022	2023	variation en €	variation en %
610-0 - SERVICE COMMUN F-LOGTS & M.A.D	2 459,87	4 116,04	1 656,17	67,33%
611-7 - FOYER-LOGEMENT ENSOULEIADO	236 244,10	366 213,62	129 969,52	55,01%
611-8 - FOYER-LOGEMENT MARCEL LYON	132 428,78	137 745,19	5 316,41	4,01%
612-0 - SOINS COURANTS	1 927,23	8,77	-1 918,46	-99,54%
612-1 - SERVICE COMMUN MAD	3 706,33	-8 213,54	-11 919,87	-321,61%
612-4 - PORTAGE REPAS A DOMICILE	103 305,34	83 543,92	-19 761,42	-19,13%
612-5 - TELEASSISTANCE	42 917,00	40 114,00	-2 803,00	-6,53%
TOTAL GENERAL	522 988,65	623 528,00	100 539,35	19,22%

TOTAL GENERAL M14+M22	1 128 091,38	1 160 274,16	32 182,78	2,85%
------------------------------	---------------------	---------------------	------------------	--------------

Débat d'orientations budgétaires

Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé – 65 – autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante (aides, subventions...) représentent 3 % des charges réelles du budget de fonctionnement du budget principal du CCAS uniquement

	CA 2022	CA 2023	Evolution en k€	Evolution en %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE / K €	260	250	- 10	- 4,21 %

On constate entre 2022 et 2023 une baisse des dépenses de -4,21 % par rapport à 2022 (-10 k€).

Les subventions versées en 2023 pour la crèche Croix Rouge et l'ADMR sont identiques à 2022 (200 k€ au global).

A noter une baisse des aides sociales : -17 k€.

Débat d'orientations budgétaires

Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

Les recettes issues de la tarification aux usagers ont globalement fortement baissé entre 2022 et 2023 :-13%, soit une baisse globale de-162 k€.

On constate sur le secteur petite enfance une forte baisse de – 86 k€ liée :

- d'une part au changement de périmètre et du transfert des ALSH à la ville, en année pleine.
- d'autre part, au niveau social des familles qui ont un tarif applicable plus bas malgré une optimisation du taux d'occupation dans les structures.

On constate sur le budget annexe :

- l'impact de la fermeture de la résidence autonomie Ensouleiado avec une baisse des recettes de - 32 k€
- et la baisse des recettes du portage de repas à domicile pour – 36 k€.

Débat d'orientations budgétaires

Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

Evolution des produits de tarification :

PRODUITS SERVICES ET TARIFICATION USAGERS	2022	2023	variation en €	variation en %
ADMINISTRATION GENERALE	19 464,00	20 784,00	1 320,00	7%
AIDE SOCIALE LOGEMENT TEMPORAIRE	6 148,63	6 467,17	318,54	5%
FOYERS CLUB ET ANIMATIONS	56 549,65	44 509,00	(12 040,65)	-21%
PETITE ENFANCE	598 007,03	511 345,90	(86 661,13)	-14%
TOTAL GENERAL	680 169,31	583 106,07	- 97 063,24	-14%

PRODUITS SERVICES ET TARIFICATION USAGERS	2022	2023	variation en €	variation en %
611-7 - FOYER-LOGEMENT ENSOULEIADO (compte 73418)	280 936,45	248 658,57	-32 277,88	-11%
611-8 - FOYER-LOGEMENT MARCEL LYON (compte 73418)	106 017,76	110 841,40	4 823,64	5%
612-4 - PORTAGE REPAS A DOMICILE	153 626,07	116 982,58	-36 643,49	-24%
612-5 - TELEASSISTANCE	42 146,96	40 455,00	-1 691,96	-4%
612-6 - PETITS TRAVAUX	138,00	-	-138,00	-100%
TOTAL GENERAL	582 865,24	516 937,55	-65 927,69	-11%

TOTAL M14+M22	1 263 034,55	1 100 043,62	-162 990,93	-13%
----------------------	---------------------	---------------------	--------------------	-------------

Débat d'orientations budgétaires

2014-2023 : Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

- **Les dotations et participations affichent une hausse de +14,5% (+896 k€) pour un montant de 7 081 k€ contre 6 184 k€ en 2022.**

On constate une augmentation des recettes de la CAF sur le secteur petite enfance de + 16 % entre 2022 et 2023 soit + 323 k€.

Il s'agit de la mise en œuvre pour la 1ère année de la CTG à la place du Contrat Enfance Jeunesse et des fruits du travail de rationalisation d'optimisation des taux d'occupation dans les structures.

- **La commune a versé une subvention supérieure à 2022 (+ 645 k€ par rapport à 2022) pour couvrir les dépenses du CCAS, pour un montant total de 4 411 k€ afin d'accompagner le CCAS dans un retour à l'équilibre en 2023.**

Débat d'orientations budgétaires

Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé - Les recettes de fonctionnement

Evolution des dotations et participations :

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	CA 2022 CCAS M14	CA 2023 CCAS M14	VARIATION EN €	VARIATION EN %
<i>participation département - BP</i>	166 331,00 €	151 655,90 €	- 14 675,10 €	-8,82%
<i>subvention ville de Salon</i>	2 866 068,00 €	3 501 985,00 €	635 917,00 €	22,19%
<i>autres organismes (CAF) - BP</i>	1 939 329,66 €	2 263 301,75 €	323 972,09 €	16,71%
<i>autres - BP</i>	79 957,36 €	20 934,61 €	- 59 022,75 €	-73,82%
TOTAL CCAS	5 051 686,02 €	5 937 877,26 €	886 191,24 €	17,54%

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	CA 2022 FL M22	CA 2023 FL M22	VARIATION EN €	VARIATION EN %
<i>Autres - forfait autonomie BA + part départementale</i>	75 105,28 €	65 896,33 €	- 9 208,95 €	-12,26%
<i>Participation ARS soins courants (017/73118)</i>	157 447,78 €	167 479,89 €	10 032,11 €	6,37%
<i>subvention ville de Salon</i>	900 174,00 €	909 668,00 €	9 494,00 €	1,05%
TOTAL FOYERS LOGEMENTS MAD	1 132 727,06 €	1 143 044,22 €	10 317,16 €	0,91%

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	TOTAL CA 2022	TOTAL CA 2023	VARIATION EN €	VARIATION EN %
<i>participation département - BP</i>	166 331,00 €	151 655,90 €	- 14 675,10 €	-8,82%
<i>subvention ville de Salon</i>	3 766 242,00 €	4 411 653,00 €	645 411,00 €	17,14%
<i>autres organismes (CAF) - BP</i>	1 939 329,66 €	2 263 301,75 €	323 972,09 €	16,71%
<i>Autres BP / forfait autonomie BA</i>	155 062,64 €	86 830,94 €	- 68 231,70 €	-44,00%
<i>Participation ARS soins courants (017/73118)</i>	157 447,78 €	167 479,89 €	10 032,11 €	6,37%
TOTAL GENERAL	6 184 413,08 €	7 080 921,48 €	896 508,40 €	14,50%

Débat d'orientations budgétaires

Éléments financiers rétrospectifs consolidés

Budget consolidé du CCAS - La dette et avance de Trésorerie

Le stock de dette du CCAS est faible. Elle se compose d'un emprunt conclu auprès de Dexia en 2008 sur le Foyer logement (RA Ensouleido) pour près de 300 K€ (chaufferie solaire et gaz).

En 2011, le CCAS avait perçu de la ville une avance de trésorerie de 800 k € pour compenser la diminution des excédents, Le solde de 200 k€ a été remboursé en 2017.

La dette du CCAS est donc totalement saine et sans risque.

Compte tenu de la fermeture de la résidence autonomie, un remboursement anticipé pourra être envisagé. La durée résiduelle de l'emprunt est courte. L'emprunt étant remboursable à échéance, un remboursement anticipé ne pourrait s'effectuer qu'à compter du 01/01/2025.

L'indemnité de remboursement anticipée (IRA) est estimée à 2 000 €. Au 01/01/2025, le capital à déboursier serait de 63 270 € complété de l'IRA soit un total de 65 k€ environ. Il conviendra d'apprécier l'opportunité au regard du niveau de trésorerie du CCAS courant 2024.

En K €	Montant de la dette au 31/12/2023	Échéance 2022	Durée d'amortissement restante
EMPRUNT DEXIA	82	18	4 ans

2.

**Les relations avec la commune
« un destin lié »**

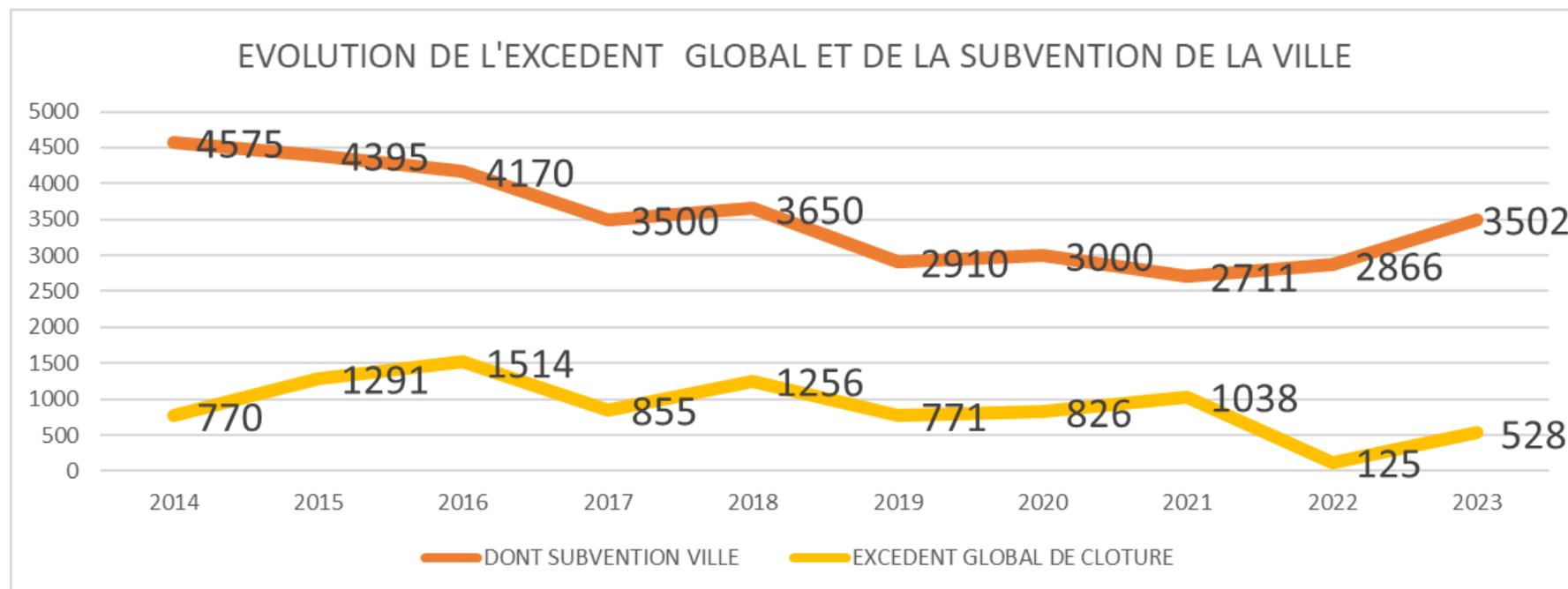
Débat d'orientations budgétaires

Les relations avec la commune : un « destin lié »

Budget du CCAS (M14) - La subvention de la ville s'adapte aux excédents

On constate en 2023 une forte hausse de la subvention d'équilibre pour permettre au CCAS de revenir à l'équilibre (+635 k€, + 22 %).

En 2022 nous avons constaté un décrochage entre le versement de la subvention communale d'équilibre et l'excédent de clôture. En 2023, le CCAS a pu reconstituer partiellement ses réserves améliorant de manière significative l'excédent global de clôture.



Débat d'orientations budgétaires

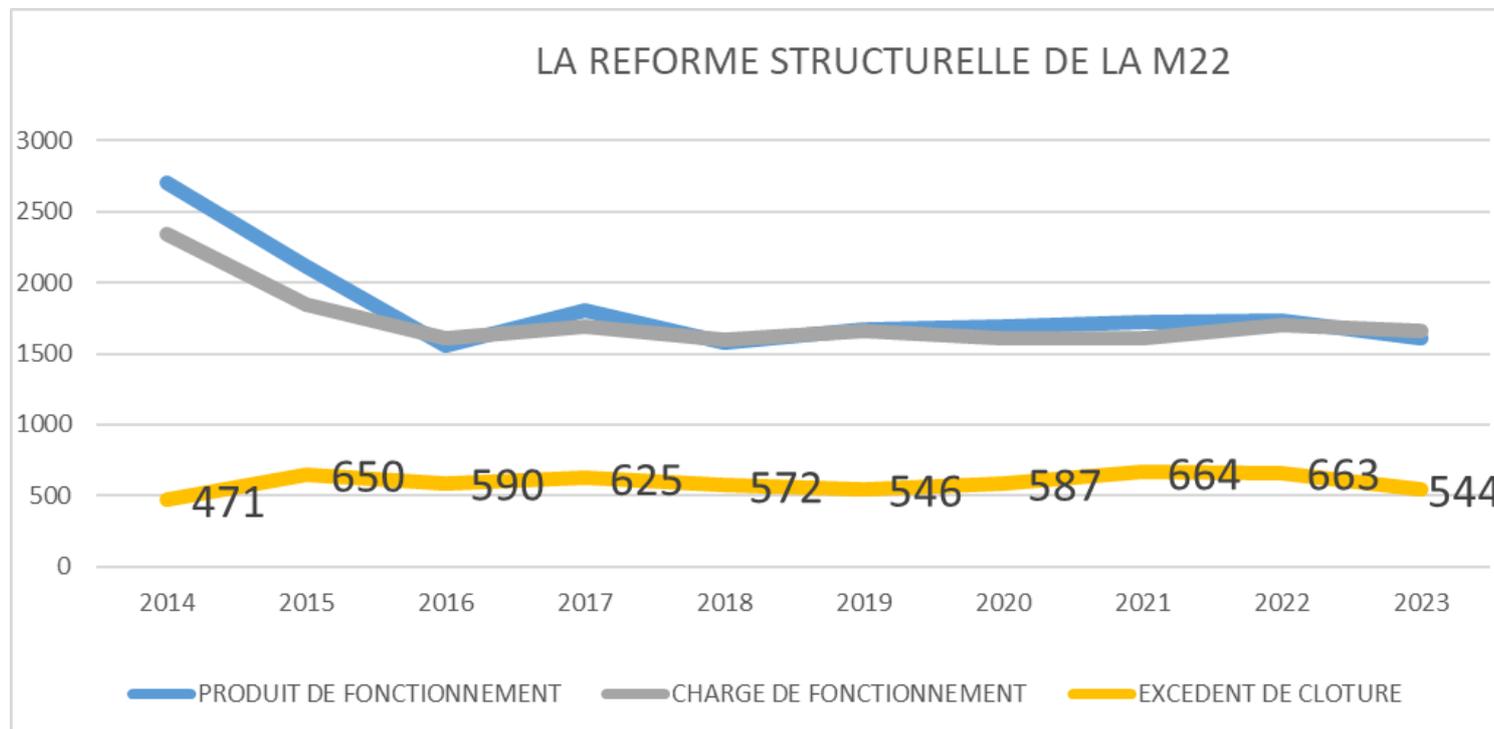
Les relations avec la commune : un « destin lié »

Budget du Foyer Logement (M22) - Des excédents de clôture satisfaisants

Après la fermeture du service de maintien à domicile entre 2014 et 2015, la corrélation entre les dépenses et les recettes de fonctionnement reste forte. La fermeture de la RA Ensouleido et les charges générées en 2023 ont pesé sur le résultat de fonctionnement avec une dégradation de l'excédent global de clôture.

Le poids relatif de la subvention de la ville sur les produits de fonctionnement sur la période 2014-2023 est en moyenne est de 42%. La subvention a été augmentée de +1% entre 2022 et 2023 (+ 9k€).

Les excédents globaux de clôture restent importants, principalement en section d'investissement par des reports d'excédents antérieurs.



Débat d'orientations budgétaires

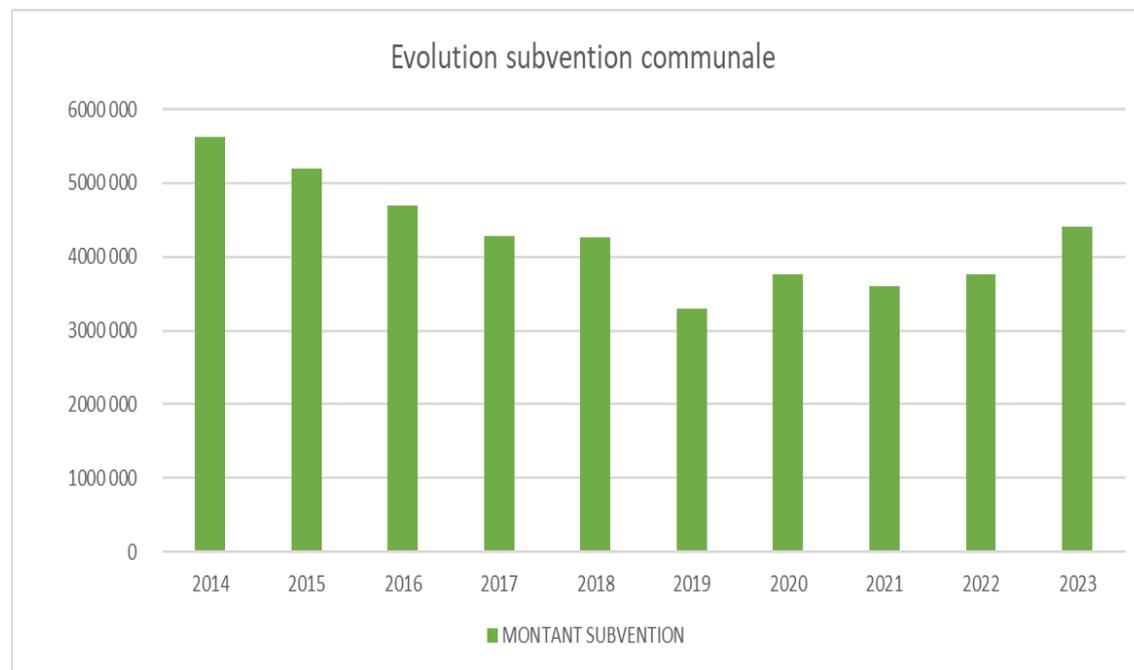
Les relations avec la commune : un « destin lié »

Depuis 2014, la municipalité souhaite faire de la subvention de la ville une recette d'équilibre pour le budget prévisionnel. Depuis 2019, chaque année par délibération, le conseil municipal acte le principe du vote d'un plafond de subvention que le CCAS peut appeler auprès de la ville.

Pour 2023, le plafond était fixé à 4 411 653 €. En 2023, la subvention a été versée en totalité en fonction du niveau de réalisation sur les budgets tout en tenant compte des résultats reportés du CCAS. Elle a permis de préserver la trésorerie courante du CCAS.

Une ligne de trésorerie a été renouvelée en aout 2023 pour le CCAS pour un montant de 1 M € pour une durée d'un an.

année	MONTANT SUBVENTION	différentiel N / N-1	%
2014	5 632 072	192 072	3,53%
2015	5 200 000	-432 072	-7,67%
2016	4 700 000	-500 000	-9,62%
2017	4 288 000	-412 000	-8,77%
2018	4 260 000	-28 000	-0,65%
2019	3 304 500	-955 500	-22,43%
2020	3 764 000	459 500	13,91%
2021	3 600 000	-164 000	-4,36%
2022	3 766 242	166 242	4,62%
2023	4 411 653	645 411	17,14%



Débat d'orientations budgétaires

Les relations avec la commune : un « destin lié »

Budget consolidé du CCAS (M14+M22) - Des excédents de clôture en forte baisse

La solvabilité du CCAS n'est pas remise en cause comme en témoigne le taux de couverture de la trésorerie en jours de dépense malgré l'importante baisse de l'excédent global de clôture.

k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Excédent Global de Clôture (EGC)	1 242	1 941	1 984	1 440	1 764	1 269	1 465	1 635	744	1 072
<i>En nombre de jours de dépenses</i>	44	75	83	61	79	56	68	75	34	51
<i>Excédent Global de cloture / dépenses</i>	12%	21%	21%	17%	22%	15%	19%	21%	9%	14%
MONTANT TOTAL DES DEPENSES hors charges exceptionnelles	9 773	9 011	8 745	8 596	8 164	8 270	7 857	7 913	8 019	7 612

Concrètement, en 2023, l'excédent permet de couvrir 51 jours de dépenses pour le CCAS.

3.

**Un niveau d'investissement
cohérent avec les missions du CCAS**

Un niveau d'investissement cohérent avec les missions du CCAS

Les grands projets d'investissement ont vocation à être portés par la ville compte tenu de la possibilité de financement par les partenaires de la ville.

La moyenne de l'investissement sur la période 2014/2023 se situe à 292 K € et correspond essentiellement à de l'acquisition d'équipements et différents travaux d'aménagement dans les différentes structures du CCAS.

Une exception cependant, en 2017, le CCAS compte tenu de sa situation financière a remboursé le solde de l'avance de trésorerie (200 k €) versée par la ville en 2011 pour 800 K €.

A noter en 2023, la poursuite de travaux de réaménagements de la crèche de la Durance pour un montant de 146 k€ subventionnés par la CAF à hauteur de 176 k€ maximum (taux de subvention de 80%).

4.

**Le budget 2024 :
Maintien des grands équilibres
et mise en œuvre d'une nouvelle PPI**

Budget 2024 : Maintien des grands équilibres

Les orientations présentées dans le cadre de ce débat vont s'appliquer à l'exercice 2024, afin de poursuivre la maîtrise des finances du CCAS dans le cadre d'une prospective financière qui devra permettre de maintenir les équilibres financiers sur le prochain mandat.

Les décisions modificatives en cours d'exercice permettront si nécessaire de réajuster le budget, tant en recettes qu'en dépenses, au fur et à mesure de l'évolution du contexte.

Budget 2024 : Maintien des grands équilibres

Le pilotage de la stratégie financière de la collectivité va se poursuivre selon des hypothèses d'évolution qui peuvent d'ores et déjà être indiquées :

- **Poursuite de la rationalisation de la dépense tous chapitres confondus** (ajustement des charges de gestion courante en fonction du réalisé, prise en compte de l'impact des évolutions du prix de l'énergie et des combustibles, de l'inflation, évolution des charges de personnel en lien avec les revalorisations point d'indice, SMIC...)
- **Poursuite de l'ajustement de la subvention d'équilibre de la ville** en cohérence avec le niveau de dépense attendu
- **Attention particulière portée sur la petite enfance** compte tenu du poids de ce secteur sur le budget du CCAS aussi bien en dépenses qu'en recettes.
- **Politique d'investissement s'appuyant sur les excédents reportés de la section d'investissement**, avec une volonté de gestion active du patrimoine du CCAS (cession à venir biens immobilier, vente de la RA Ensouleiado à la Logirem)
-

Débat d'orientations budgétaires

Budget 2024 : Maintien des grands équilibres et mise en œuvre d'une nouvelle PPI

Budget 2024 – Les hypothèses d'évolution des grands indicateurs

Conscient de la situation financière du CCAS arrêtée au 31 décembre 2023, le budget 2024, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante en mars, est construit selon des hypothèses d'évolution.

en K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
EXCEDENT BRUT COURANT	798	974	382	-237	387	-234	295	233	-475	531
EPARGNE NETTE	578	945	355	-259	473	-234	301	194	-505	518
DETTE hors remboursement avance de trésorerie	223	210	197	182	167	152	136	118	100	82

											hypothèse CA 2024
EXCEDENT GLOBAL	1 242	1 941	1 984	1 440	1 764	1 269	1 465	1 635	744	1 072	→

Excédent brut courant :
La stabilisation

La rationalisation de la dépense publique permettra de garantir de soldes de gestion satisfaisants et améliorés.

Épargne nette :
Cohérente avec le niveau
d'investissement

L'extinction de la dette du CCAS aura un très faible impact sur l'épargne nette et cette dernière sera adaptée au projet d'investissement.

Dette :
Pas de recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire, la priorité étant donnée à la mobilisation des excédents antérieurs d'investissement et la recherche de financement des partenaires institutionnels.

Débat d'orientations budgétaires

Budget 2024 : Maintien des grands équilibres et mise en œuvre d'une nouvelle PPI

Budget 2024 – Les hypothèses d'évolution en fonctionnement

Conscient de la situation financière du CCAS arrêtée au 31 décembre 2023, le budget 2024, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante, est construit selon des hypothèses d'évolution.

DEPENSES en k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
012 - charges de personnel en k€	8 356	7 669	7 382	7 260	6 647	6 678	6 507	6 411	6 629	6 202	→
011 /016 - charges à caractère général en k€	1 347	1 273	1 302	1 299	1 156	1 236	993	994	1 128	1 160	→

Charges à caractère général

La maîtrise des charges à caractère général doit se poursuivre. Le budget sera construit en tenant compte de l'impact fort des dépenses d'énergie, de fluides et de l'impact de l'inflation. Comme en 2023, des efforts seront réalisés sur les autres postes de dépenses courantes pour atténuer ces augmentations.

Charges de personnel

L'objectif en 2024 sera, comme sur la ville, de poursuivre l'optimisation des ressources humaines dans le respect des obligations réglementaires d'encadrement qui s'imposent au CCAS.

Débat d'orientations budgétaires

Budget 2024 : Maintien des grands équilibres et mise en œuvre d'une nouvelle PPI

Budget 2024– Les hypothèses d'évolution en fonctionnement

Conscient de la situation financière du CCAS arrêtée au 31 décembre 2023, le budget 2024, qui sera proposé au vote de l'assemblée délibérante, est construit selon des hypothèses d'évolution.

Recettes en k€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	hypothèse CA 2024
74 - dotations et participations	8342	7850	7001	6388	6752	5 881	6 715	6 693	5 980	6 888	→
013 - atténuations de charges	143	136	166	135	79	382	72	41	68	21	→
70 - produits des services	2040	1954	1915	1836	1715	1 736	1 363	1 412	1 468	1 235	→

Dotations et participations :
Un ajustement

Adéquation de la subvention de la ville avec le niveau des dépenses réalisées en cours d'exercice, Vigilance sur les recettes petite enfance avec un suivi spécifique des services

Atténuation de charges :
Des recettes incertaines

Le CCAS ne percevra pas de recettes à hauteur du montant exceptionnel de 2019 et continuera d'être impacté par les décisions de l'Etat en matière de politique d'insertion. L'établissement saisira les opportunités possibles en la matière.

Produits des services :
La stabilité

L'objectif envisagé de se rapprocher des montants de recettes perçues en 2019 (environ 1,5 M€) semble difficilement atteignable compte tenu de la fermeture de la RA Ensouleiado et du fort ralentissement du portage à domicile, même si les tarifs sont ajustés en fonction de l'inflation.